



# ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES

## FICHE RÉGIONALE • MARTINIQUE • ÉDITION 2021

### DÉFINITIONS

L'**entreprise agroalimentaire** considérée ici est une entreprise dont l'activité principale au sens de la Naf rév. 2 (2008) concerne les « industries agroalimentaires » (comprenant la « fabrication de boissons »). L'artisanat commercial et le commerce de gros ne sont donc pas inclus (sauf indication contraire). Dans les données régionales présentées dans ce document, l'entreprise est prise dans son acception « unité légale », c'est-à-dire qu'à chaque numéro Siren de 9 chiffres, attribué par le répertoire national des entreprises géré par l'Insee, correspond une unité. Seules les entreprises dont au moins 80 % des salariés se trouvent dans la région sont incluses dans les données concernant les entreprises agroalimentaires (entreprises mono-régionales ou quasi-mono-régionales).

L'**établissement** est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Un établissement produit des biens ou des services : ce peut être une usine, un site de vente, un magasin d'une coopérative, etc. Il constitue le niveau le mieux adapté à une approche géographique de l'économie. Il est identifié par son numéro Siret de 14 chiffres.

Un **poste de travail (ou poste)** correspond à la relation entre un salarié et un établissement pendant une période donnée. Ainsi, un salarié qui travaille dans deux établissements (à une date donnée ou sur une certaine période) occupe deux postes. Inversement, plusieurs contrats de travail entre le salarié et le même établissement (à une date donnée ou successivement sur une certaine période) ne constituent qu'un seul poste. Dans la source Flores, sont comptabilisés tous les postes présents la dernière semaine de décembre dans l'établissement, hors intérimaires.

### CHIFFRES CLÉS • LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES EN MARTINIQUE EN 2018



**422,6**

millions d'euros de chiffre d'affaires dont 31,2 millions d'euros réalisés à l'export



**1 676**

postes salariés fin 2018<sup>(2)</sup>



**198**

établissements employeurs<sup>(2)</sup>



**183**

entreprises



**0,25%**

du chiffre d'affaires des entreprises agroalimentaires en France



**22,7%**

du chiffre d'affaires manufacturier régional



**27,7%**

de l'emploi manufacturier régional<sup>(2)</sup>

Ne sont pas pris en compte dans l'analyse et les données présentées :

- l'artisanat commercial<sup>(1)</sup> : **84,6** millions d'euros de chiffre d'affaires, **1 100** postes salariés fin 2018 et **203** établissements employeurs ;
- le commerce de gros agroalimentaire : **510,6** millions d'euros de chiffre d'affaires, **853** postes salariés fin 2018 et **111** établissements employeurs.

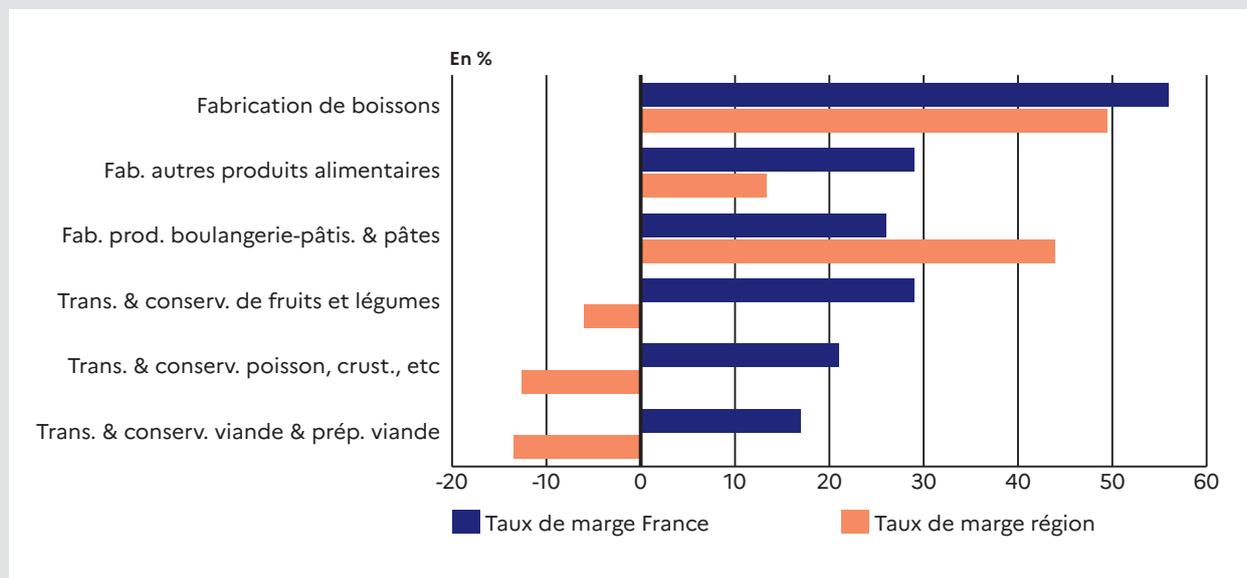
(1) L'artisanat commercial correspond aux activités des secteurs de la charcuterie et de la boulangerie-pâtisserie.

(2) L'emploi et le nombre d'établissements sont mesurés à partir de la source Flores 2018. Cette source couvre les établissements employeurs, c'est-à-dire les établissements ayant eu au moins un salarié pendant l'année N ou N-1.

# DYNAMIQUES DES ENTREPRISES

## TAUX DE MARGE PAR SECTEUR DES ENTREPRISES MONO ET QUASI-MONORÉGIONALES DE LA RÉGION EN 2018

Source : Esane 2018, Flores 2018, SIRUS, Insee - traitements SSP

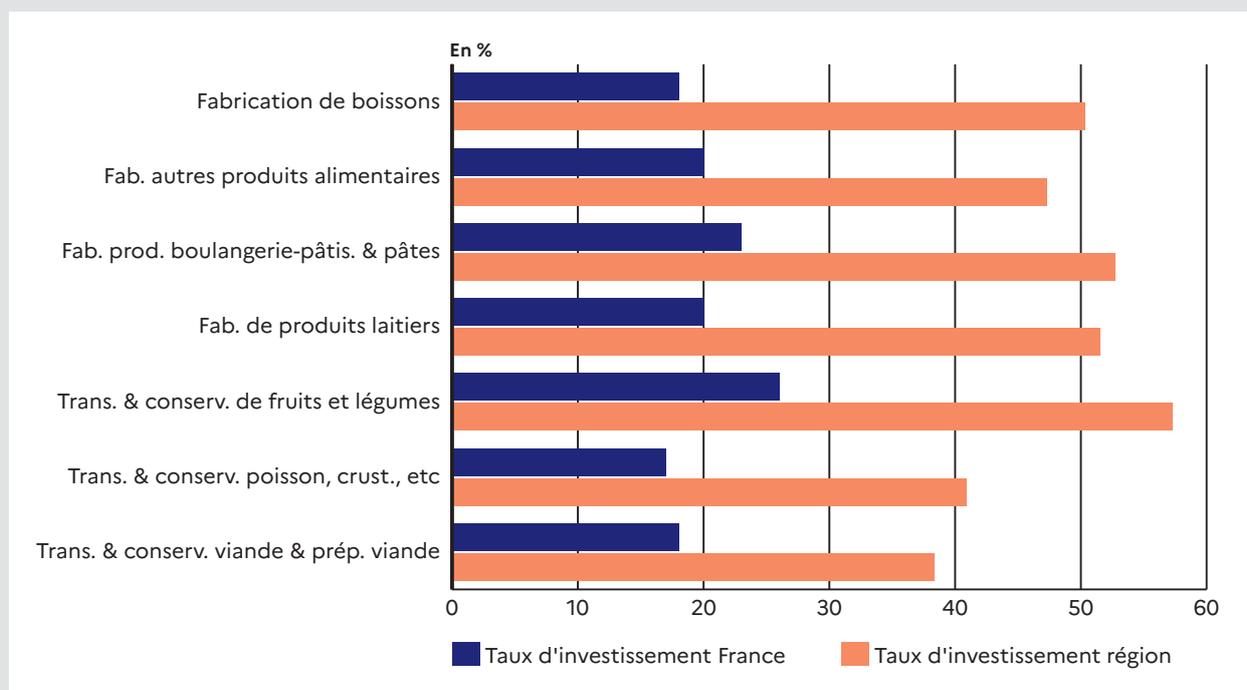


Champ : entreprises françaises ; entreprises mono ou quasi-monorégionales de la région Martinique

Note : les secteurs 104 (Fab. huile et graisse végétale & animale), 105 (Fab. de produits laitiers), 106 (Travail des grains ; fab. prod. amylacés) et 109 (Fab. d'aliments pour animaux) n'apparaissent pas car ils sont soumis au secret statistique

## TAUX D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR DES ENTREPRISES MONO ET QUASI-MONORÉGIONALES DE LA RÉGION EN 2018

Source : Esane 2018, Flores 2018, SIRUS, Insee - traitements SSP



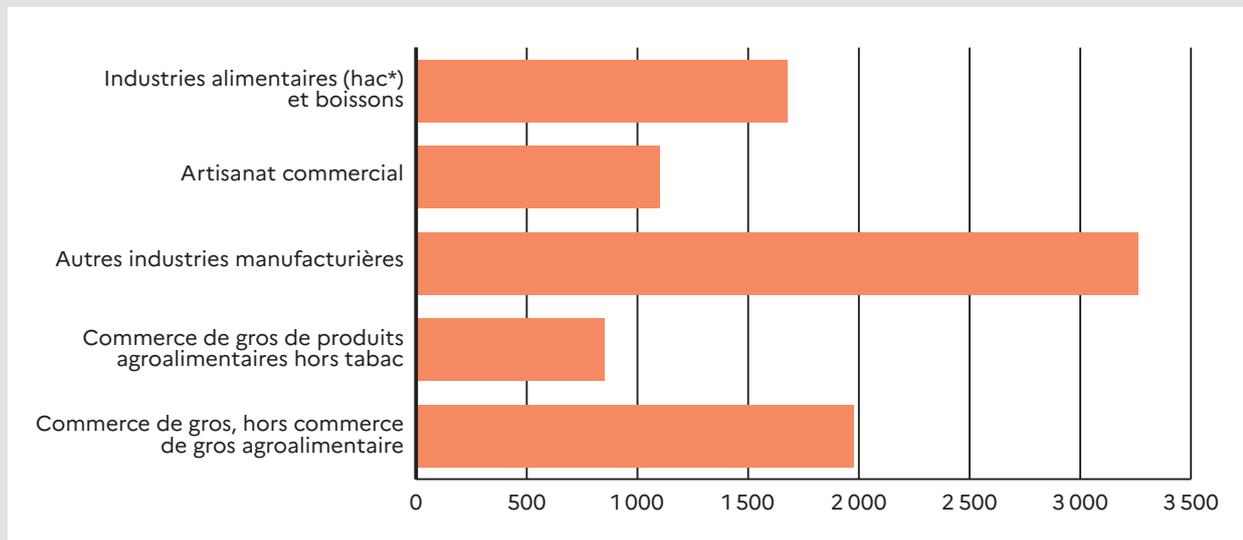
Champ : entreprises françaises ; entreprises mono ou quasi-monorégionales de la région Martinique

Note : les secteurs 104 (Fab. huile et graisse végétale & animale), 106 (Travail des grains ; fab. prod. amylacés) et 109 (Fab. d'aliments pour animaux) n'apparaissent pas car ils sont soumis au secret statistique

# L'EMPLOI DANS LES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES : ÉVOLUTIONS ET SPÉCIFICITÉS

## NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR SECTEUR EN 2018

Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP

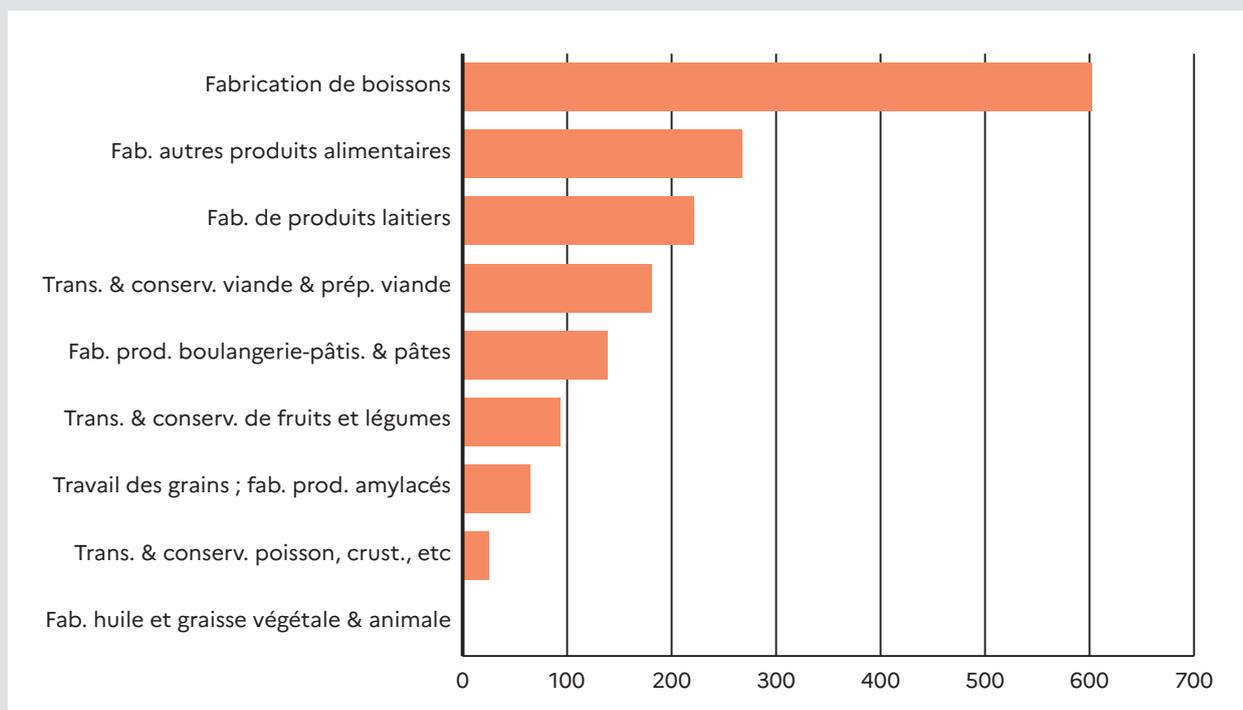


Champ : nombre de postes des établissements actifs situés en Martinique fin 2018

\*hac : hors artisanat commercial. L'industrie agroalimentaire et l'ensemble de ses composants sont présentés hors artisanat commercial

## NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR SECTEUR AGROALIMENTAIRE EN 2018

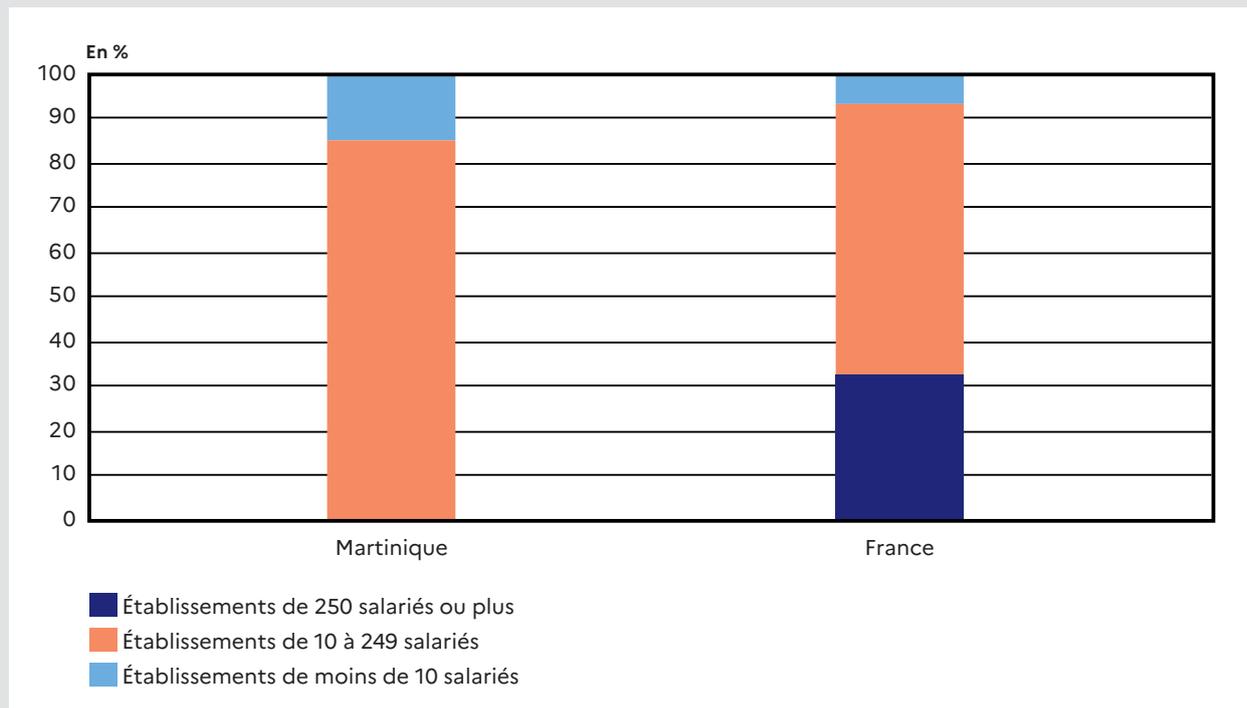
Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés en Martinique fin 2018

## NOMBRE DE POSTES SALARIÉS PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS EN 2018

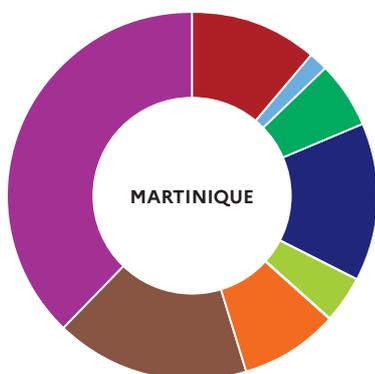
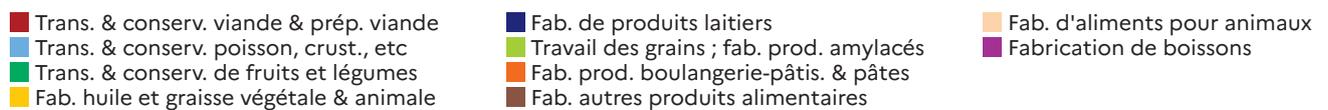
Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés en Martinique et en France fin 2018

## RÉPARTITION DES POSTES SALARIÉS DES ÉTABLISSEMENTS AGROALIMENTAIRES PAR SECTEUR EN 2018

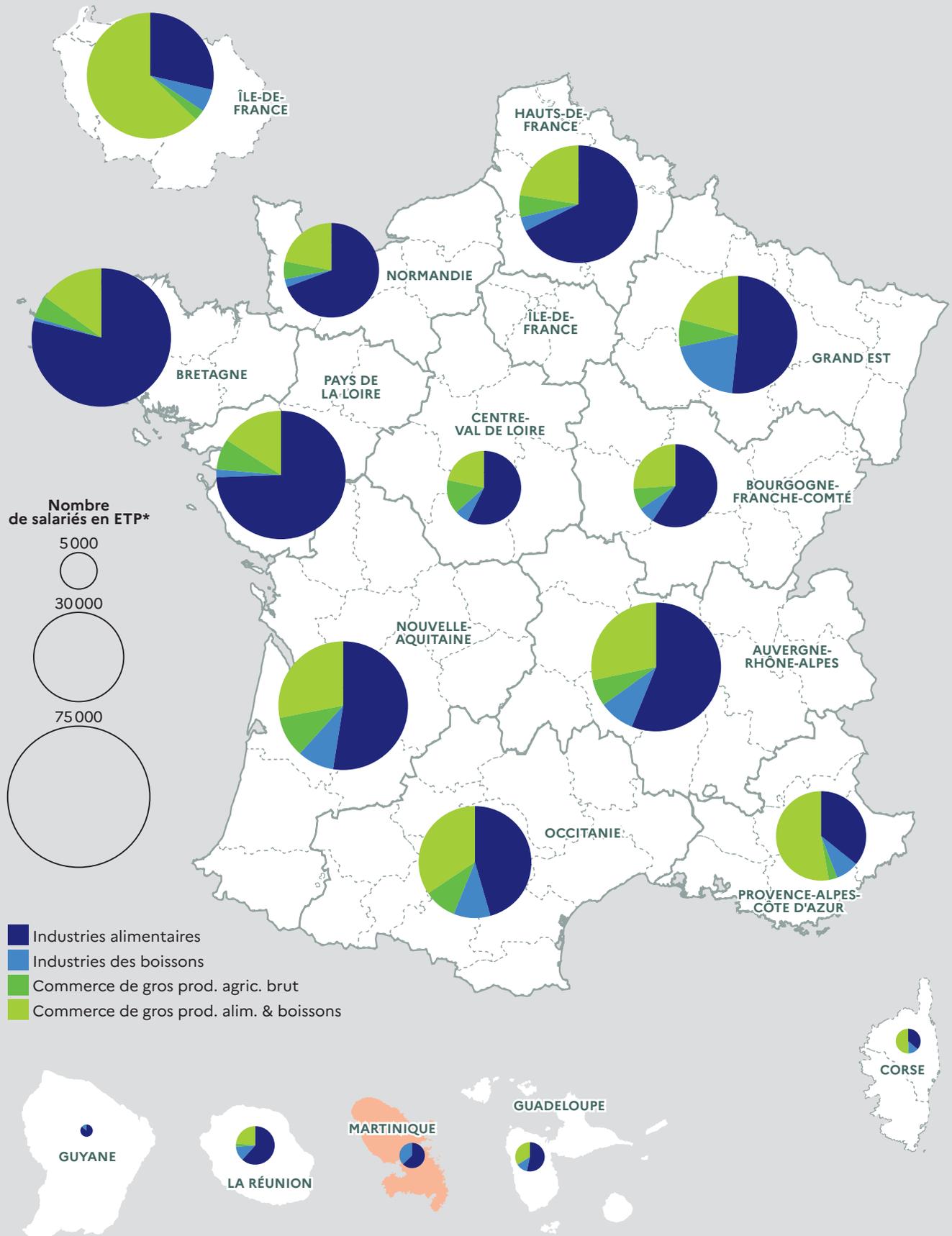
Source : Flores 2018, Insee - traitements SSP



Champ : nombre de postes des établissements actifs situés en Martinique fin 2018

# ÉTABLISSEMENTS DES INDUSTRIES ET DU COMMERCE DE GROS AGROALIMENTAIRES : EMPLOI SALARIÉ ETP EN 2018

Source : Insee, Flores - traitements SSP



Champ : établissements ayant pour secteur d'activité l'industrie et le commerce de gros agroalimentaires, hors artisanat commercial et hors tabac, DOM inclus (hors Mayotte)

Note : les secteurs Commerce de gros prod. agric. brut y compris animaux vivants et Commerce de gros prod. alim. & boissons n'apparaissent pas pour la Martinique car ils sont soumis au secret statistique

\* équivalent temps plein

# ANALYSE DES ENJEUX RÉGIONAUX ET VALORISATION DES INITIATIVES COLLECTIVES

Avec 183 entreprises, 1676 salariés, 27,7% de l'emploi manufacturier régional et 422,6 millions d'euros de chiffre d'affaires, les industries agroalimentaires constituent le premier sous-secteur industriel martiniquais. Une part importante de ces industries transforme les produits issus de l'agriculture martiniquaise, en particulier la canne à sucre (rhum agricole AOC et sucre), l'élevage (découpe, charcuterie, ...), les fruits (jus, confiture, conserves, ...) ou les plantes aromatiques et médicinales (épices, tisanes, extraits, ...). Une autre part de ces industries importe des matières premières (céréales, riz, poudre de lait, ...) destinées à être transformées ou conditionnées sur place (alimentation animale, meunerie, yaourts, sorbets, ...).

## LA BANANE ET LE RHUM, PREMIÈRES RECETTES D'EXPORTATION

Les produits agricoles (banane) et transformés (en tête, les boissons dont principalement le rhum) représentent les 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> valeurs des exportations martiniquaises, respectivement 95,9 et 62,4 millions d'euros, derrière les produits pétroliers raffinés. Ces exportations sont orientées à 90% vers la métropole, la Guadeloupe et la Guyane. La balance des échanges commerciaux de la Martinique est structurellement déficitaire, l'île important la majeure partie de ses denrées alimentaires, de ses matières premières et de ses produits industriels. La production agricole locale n'est pas suffisante pour couvrir les besoins alimentaires des Martiniquais, les importations couvrant près de 80% des denrées consommées.

## L'EXCELLENCE DE LA FILIÈRE CANNE-SUCRE-RHUM

L'industrie agroalimentaire martiniquaise s'appuie largement sur la filière canne-sucre-rhum. Le rhum agricole AOC Martinique (unique rhum AOC au monde) est le fruit d'une filière française d'excellence qui s'est hissée au fil des décennies au même niveau que les plus prestigieux spiritueux mondiaux.

La canne à sucre est la 2<sup>e</sup> production agricole de l'île. Elle compte 180 exploitations sur 4000 hectares soit 17% de la SAU. Les 206554 tonnes produites en 2020 sont destinées très majoritairement à la production de rhum agricole AOC. La sucrerie du Galion (42000 tonnes broyées en 2020) est encore loin des 100000 tonnes de canne nécessaire à son équilibre.

Le secteur du rhum, principale activité agroalimentaire de la Martinique, avec 20,4% de la valeur ajoutée de cette branche, génère 3900 emplois directs ou indi-

rects. La filière est confrontée à un déficit de matière première estimé à 80000 tonnes. Les professionnels ont élaboré un plan de relance visant à augmenter les rendements et les surfaces cultivées. Ce plan intègre notamment les difficultés rencontrées sur les exploitations pour le désherbage. Le rhum est l'ambassadeur de la Martinique à travers le monde : 8 distilleries en activité (dites « fumantes ») sont réparties sur tout le territoire pour un total de 12 marques de rhums agricoles et une marque de rhum de mélasse « Grand Arôme » (sous-produit de la sucrerie). Le « rhum AOC Martinique » reste un secteur traditionnel, structurant et dynamique.

La production de sucre demeure basse en Martinique, très loin des chiffres produits par les 13 sucreries de l'île dans les années 1940. Toutefois, elle affiche une hausse significative en 2020 (1194 tonnes soit +118,3% par rapport à 2019) après une période de baisse continue depuis 2016, en raison notamment de l'augmentation du volume de cannes livré à la sucrerie du Galion.

En 2020, le bilan de la filière canne/sucre/rhum est plutôt positif avec une production de canne en hausse malgré les difficultés liées à la gestion de l'enherbement et à la pénurie de main-d'œuvre lors du confinement. Les exportations de rhum ont progressé mais la crise sanitaire semble avoir eu un impact négatif sur les ventes locales qui ont reculé notamment en raison de la chute du tourisme.

## LES DÉFIS DU SECTEUR AGROALIMENTAIRE MARTINIQUAIS

Le secteur de la transformation agroalimentaire est confronté à un certain nombre de contraintes dont l'absence d'économies d'échelle et le coût de la matière première locale ou importée. Outre la production de rhum, la production agroalimentaire se limite à des petites industries de transformation et de conditionnement pour le marché local. Le secteur de boulangerie, pâtisserie et pâtes est le plus représenté sur l'île. Viennent ensuite les autres industries alimentaires (produits alimentaires divers : cacao, café, condiments épices, plats préparés, ...), les industries de fabrication de boissons, de transformation de fruits et légumes ou de viande.

L'industrie des viandes et celles des fruits et légumes jouent un rôle déterminant dans le développement des filières agricoles locales. L'élevage est caractérisé par la coexistence de filières hors sol de porc et de volailles (80 éleveurs) et de filières extensives de bovins (126 éleveurs) et de petits ruminants (21 éleveurs). La filière lait est quasi inexistante. Elles nécessitent un soutien éco-

nomique fort, notamment en matière de production et transformation et subissent la concurrence d'importations vendues à très bas prix dans le cadre d'opérations de dégagement (particulièrement la volaille).

Le secteur organisé des fruits et légumes est insuffisamment présent sur le marché intérieur où l'activité productive informelle et les importations dominent. Les organisations de producteurs sont faiblement structurées. La planification de la production, la concentration effective de l'offre, le respect des règles d'apport par les adhérents et l'organisation de la mise en marché sont insuffisantes. Une nouvelle interprofession, créée récemment est en phase émergente et travaille à sa structuration et aux priorités à donner au secteur des fruits et légumes. Ce secteur nécessite des appuis afin d'améliorer sa structuration et sa capacité à répondre à la demande locale.

La banane est la 1<sup>ère</sup> production agricole de l'île. Elle représente 25% de la surface agricole utile (SAU) et rassemble un peu moins de 400 producteurs. Elle est le premier employeur du secteur agricole du fait de l'importance du travail salarié. 99% de la production est exportée. Malgré une augmentation par rapport à 2018, la production 2019 (154 362 tonnes) est restée en deçà des moyennes annuelles de production habituelles qui s'élèvent à 200 000 tonnes, du fait des conséquences des aléas climatiques et des problèmes sani-

taires en croissance (cercosporidiose) dans un contexte de réduction des usages de produits phytosanitaires. En 2020, le bilan de la filière est mitigé : les exports de bananes sont en baisse en raison d'une part, à nouveau, de mauvaises conditions météorologiques et sanitaires mais également, dans une moindre mesure, de la désorganisation du fret en période de crise sanitaire.

Les IAA doivent faire face à certaines faiblesses structurelles et à un contexte de forte concurrence internationale. Pour accompagner leur développement, la Martinique continue à bénéficier du soutien des pouvoirs publics (Union européenne, État, Collectivité territoriale). Le secteur agroalimentaire dispose également de l'appui du Pôle agroalimentaire régional de la Martinique (PARM) qui assiste les professionnels du secteur en mettant à disposition des ressources technologiques essentielles pour le renforcement de leur compétitivité.

En 2020 et en 2021, deux entreprises se sont engagées dans la démarche de labellisation «LOGO RUP», symbole graphique des régions ultrapériphériques :

- la Coopérative Horticole de Martinique avec la présentation de 12 cahiers des charges de fruits et légumes locaux (13 arrêtés signés en 2020) ;
- la société Piment Agrotech SAS avec la présentation de 3 cahiers des charges de fruits et légumes locaux transformés : légumes crus surgelés, légumes blanchis surgelés, galets de légumes surgelés.

## DAAF MARTINIQUE

Jardin Desclieux - B.P. 642 - 97262 Fort-de-France Cedex - Tél. : 05 96 71 20 40

<https://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/>

Fiche réalisée par la Direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Martinique

SEPTEMBRE 2021